

## Prix de thèse de la MMSH

Chaque année la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme décerne un prix de thèse destiné à récompenser un docteur ou une docteure ayant soutenu un travail prometteur dans le champ des études méditerranéennes et africaines en sciences humaines et sociales.

Ce prix, d'un montant de 3 000 euros, est destiné à la publication de la thèse, dans l'une des collections de la MMSH, de celles des laboratoires associés ou de ses partenaires : Réseau national des Maisons des sciences de l'homme, Réseau des Écoles françaises à l'étranger, IFRE et UMIFRE.

### Dossier de candidature

L'appel est ouvert aux thèses rédigées en toutes langues et soutenues aussi bien en France qu'à l'étranger. Les thèses doivent être soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de chaque année précédant le début de la campagne. Le dossier comprend :

1. une lettre de candidature personnelle ;
2. le CV du candidat ;
3. une copie du diplôme de la thèse ou une attestation de soutenance ;
4. un résumé de la thèse en une page. Au cas où la thèse est rédigée dans une langue étrangère, le résumé devra couvrir 2 à 3 pages et offrir le sommaire ou la table des matières traduits en français
5. le rapport du jury de thèse ;
6. deux lettres de recommandation émanant de membres de la communauté scientifique, à l'exclusion du directeur de thèse et du directeur de laboratoire dans lequel le (a) candidat(e) a réalisé sa thèse ;
7. la version intégrale de la thèse au format électronique.

Le dossier sera envoyé uniquement par voie électronique, sous la forme d'un fichier PDF unique pour les 6 premières pièces du dossier à l'adresse : [mmsh-these-prix@univ-amu.fr](mailto:mmsh-these-prix@univ-amu.fr)

La thèse sera envoyée sous format électronique séparément ou mise à disposition sur un serveur distant.

### Modalités d'attribution du prix

Le jury est composé des membres du comité éditorial de la MMSH, auquel peuvent s'adjoindre des expertes ou des experts extérieurs, français et étrangers. Les membres du comité examinent les candidatures sur la base d'une grille d'évaluation commune permettant d'effectuer un premier classement des candidats. Dans un deuxième temps, les membres du jury sollicitent une expertise extérieure plus approfondie des dossiers sélectionnés et se réunissent pour élire, à la majorité des voix, le lauréat ou la lauréate.

### Calendrier

**La campagne de candidature se déroule du 15 janvier au 15 mai.** Les résultats sont communiqués en novembre. Le lauréat ou la lauréate du prix doit remettre le manuscrit définitif de son ouvrage à l'éditeur dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats. La somme de 3 000 euros est alors directement versée à l'éditeur.